

LA LETTRE

679

du Snudi Force Ouvrière

07-05-2010

Hebdomadaire du Snudi FO

A
U

S
O
M
M
A
I
R
E

Résolution BN 6 et 7 mai 2010

SNUDI FO

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs et
Professeurs des Ecoles de
l'Enseignement Public Force
Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437
CPPAP n° 0910 S 07512
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:
Norbert TRICHARD

Résolution BN des 6 et 7 mai 2010

1- DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

40 ans c'est déjà trop !

Appel à une journée de grève interprofessionnelle et à une manifestation le 15 juin 2010

Le Bureau national du SNUDI-FO, réuni au lendemain de la CE confédérale du 4 mai, approuve totalement la déclaration publique appelant le 15 juin à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris. Les revendications sont claires et l'initiative est déterminée.

Le gouvernement grec annonce un plan d'austérité sans précédent en Europe réduisant de 30 à 40 % le montant des retraites, repoussant de 10 ans l'âge de départ à la retraite, bloquant tous les salaires pendant trois ans et diminuant ceux du public, augmentant les prix des produits de première nécessité et les impôts pour financer les exigences des spéculateurs.

De la même manière, le Président de la république annonce « une réforme des retraites de grande ampleur » pour réduire les dépenses publiques et rassurer les spéculateurs. La ministre de l'économie, C. Lagarde, répond au journaliste du Monde du 4 mai qui lui demande comment réduire les dépenses : « *En poursuivant la RGPP et en respectant absolument la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Ce sont des réformes structurelles de fond. Comme la retraite.* »

Ce que confirme le premier ministre en annonçant, le 6 mai, le gel des dépenses de l'Etat pendant trois ans afin de ramener le déficit public sous les 3% en 2013.

La réforme des retraites préparée par le gouvernement est donc bien le point d'orgue de la politique de réduction des dépenses publiques engagée avec la RGPP dans la Fonction publique et la Masterisation dans l'Education nationale.

Que ce soit pour les retraites ou la rigueur annoncée, le syndicalisme indépendant doit affirmer haut et fort qu'il n'y a rien à négocier.

Comme le dit Jean-Claude Mailly : « *L'unité d'action, pour être efficace et non factice, suppose un accord sur les revendications et sur les modalités d'action* ». En ce sens, une énième journée d'action sans appel clair à la grève, sans mots d'ordre clairs sur la défense de la retraite à 60 ans, sur les 40 annuités et le retour aux 37,5, sur le Code des pensions ne peut aider les salariés à engager la mobilisation pour une journée franche de grève interprofessionnelle.

Le Bureau national du SNUDI-FO invite les sections et syndicats départementaux, avec les sections FNEC-FP et dans le cadre des dispositions prises par chaque Union Départementale:

- **à s'engager de manière déterminée pour assurer le succès de la journée du 15 juin,**
- **à organiser la diffusion massive auprès des adhérents et de tous les salariés de cette déclaration appelant à une journée de grève interprofessionnelle et à une manifestation nationale le 15 juin prochain,**
- **à réunir leurs instances pour définir un plan de réunions et de diffusions (à commencer par le communiqué du 6 mai de la FNEC-FP-FO),**
- **à prendre l'initiative à tous les niveaux, en particulier au niveau des établissements et des services, de réunions intersyndicales pour proposer à toutes les organisations de s'associer à notre initiative,**
- **à tout mettre en œuvre pour remplir les cars et les trains, en assurer le financement et mobiliser les salariés pour la grève.**

Le Bureau national du SNUDI mandate le SN afin de communiquer aux sections et syndicats départementaux tous les éléments (communiqués, argumentaires, appels intersyndicaux, etc.) favorisant la préparation et la réussite du 15 juin.

2- La Masterisation : la remise en cause de toutes nos garanties statutaires.

Chaque jour qui passe en apporte la preuve :

**a) Respect des articles 60 et 61 du statut général !
Non aux postes bloqués ou réservés pour l'affectation des nouveaux PE stagiaires !**

Le BN attire l'attention des sections sur la diversité des situations recensées dans les départements :

- 57 postes classe retirés du mouvement à Paris, 286 dans l'académie de Grenoble dont 97 dans l'Isère, 27 dans le Tarn, etc.,
- Postes de brigade de remplacement fermés par mesure de carte scolaire,
- Remise en cause de la fonction de la brigade de remplacement des stages de formation continue sur le temps de travail...

Ces mesures, imposées le plus souvent sans que les CAPD soient saisies, s'inscrivent dans le prolongement des notes ministérielles 2009 et 2010 relatives à la mobilité des personnels qui remettent en cause le paritarisme et nos droits statutaires.

La conséquence de ces décisions est de restreindre grandement le droit à mutation et de priver d'affectation statutaire toujours plus de jeunes collègues dits « en surnombre », sans poste à la rentrée alors que les T2 doivent être inspectés en cours d'année 2010/2011. C'est aussi la remise en cause du droit à la formation professionnelle (initiale ou continue) et à la formation spécialisée en ASH.

✓ **Le BN invite** les sections à intervenir systématiquement pour faire respecter le paritarisme (en s'appuyant notamment sur l'article 32 du décret 82-451 permettant d'exiger de mettre à l'ordre du jour de la CAPD toute question entrant dans ses compétences et d'émettre un avis) pour le respect de tous les droits statutaires : droit à mutation contre les postes bloqués sous quelque forme que ce soit, droit à une affectation sur un poste le jour de la rentrée...

✓ **Le BN invite** toutes les sections à réunir (en RIS, AG...) et organiser les collègues sans affectation à l'issue de la CAPD mouvement que nous siégeons à la CAPD ou pas.

Pour le BN du SNUDI la seule issue est l'abandon des décrets et arrêtés de Masterisation du recrutement avec retour à une année de formation en IUFM en tant que fonctionnaire stagiaire. Aucune « alternance même bien pensée » ne peut garantir le respect de ces droits.

b) respect des missions des formateurs

La circulaire relative aux missions des maîtres-formateurs et maîtres d'accueil temporaire « adapte » ces missions en application de la Masterisation des concours en ce qui concerne l'accueil, l'accompagnement et le suivi des étudiants et tutorat des stagiaires. Il les rectifie en introduisant la possibilité de leur participation à la formation continue des maîtres du 1^{er} degré sous la responsabilité des IEN.

Ce qui confirme nos inquiétudes concernant les modifications des missions des CPC. Si celles-ci étaient, jusqu'à présent, la formation et le conseil des enseignants du 1^{er} degré, la circulaire du 19 mai 2009 introduit un glissement vers un rôle d'évaluation des enseignants.

A ce jour, le cahier des charges des missions des conseillers pédagogiques n'est toujours pas défini pour la prochaine rentrée, on peut constater dans les départements que l'administration, en application de la circulaire du 19 mai 2009, cherche déjà à leur faire jouer le rôle d'inspecteur bis lors d'inspections d'école.

Le BN invite les sections à faire remonter toutes les informations de leur département,

✓ **Il mandate le SN** pour rédiger une lettre aux CPC traitant de ces problèmes

✓ **Il décide de répondre** positivement à l'invitation de l'A.N.C.P. à participer à son congrès le 22 mai.

3- Une nouvelle offensive contre nos obligations de service définies nationalement et les directeurs d'école pour avancer vers l'autonomie.

Alors que le ministre annonce une Conférence nationale sur les rythmes scolaires, que le 1^{er} ministre a nommé le député Reiss sur une mission d'étude du statut de directeur et des écoles et qu'une commission parlementaire prépare un rapport sur les mêmes sujets, l'institut Montaigne, « think tank » initiateur des pôles universitaires, édite un rapport sur l'école.

Son directeur général déclare le 5 mai dans les médias : « *Nous devons doter les directeurs d'un vrai pouvoir* » afin « *qu'il y ait enfin un pilote qui soit obsédé par la réussite des élèves.* » Les enseignants apprécieront.

Le SNUDI participera à la conférence nationale du ministre sur les rythmes scolaires sur la base du mandat du CN : Le refus de l'annualisation et de la flexibilité du temps de service des enseignants et notamment de remettre en cause le rythme 7 semaines de classes / 2 semaines de congés ainsi que la période des congés d'été ;

Le retrait des décrets Darcos du 15 mai et du 30 juillet 2008 instaurant les 108h annualisées ;

Le maintien du statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat et le respect de l'indépendance professionnelle et de la liberté

pédagogique individuelle ;

Le retour à des obligations de service définies nationalement exclusivement en heures d'enseignement,

Le retour à un calendrier scolaire national identique pour tous les élèves et les enseignants (sauf DOM-TOM).

Le SNUDI FO s'opposera à toute mesure augmentant le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi (classe le matin, réunions l'après-midi...), favorisant la confusion entre le scolaire et le périscolaire et faisant ainsi dépendre les obligations de service des enseignants des besoins des collectivités territoriales et des associations diverses pour les placer sous la tutelle de celles-ci.

✓ **Le SNUDI FO rencontrera** le député Reiss le 11 mai pour lui exprimer

- son attachement à un directeur par école, enseignant fonctionnaire d'Etat,

- son refus d'un statut spécifique de directeur d'établissement,

- sa demande d'amélioration du régime des décharges et l'amélioration de l'I.S.S.

✓ **Le BN mandate** le SN pour qu'il publie un communiqué à l'issue de cette délégation.

4 – Carte scolaire 2010 et école maternelle : scolarisation des 2 ans

Le BN a pris connaissance du jugement de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux daté du 09/02/10 qui stipule que les communes classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) doivent être considérées comme situées en Zone d'Environnement Social Défavorisé (ZESD) et par conséquent que les IA doivent comptabiliser les enfants qui auront 2 ans jusqu'au 31 décembre.

✓ **Le BN mandate** le SN afin qu'il envoie à toutes les sections et syndicats départementaux copie de l'arrêté du 09/04/2009 qui liste par département toutes les communes classées en ZRR ;

✓ **Le BN mandate** le SN pour une intervention auprès du MEN afin que consigne soit donnée aux IA en application de ce jugement ;

✓ **Le BN invite** toutes les sections et syndicats départementaux à intervenir auprès des IA, forts de ce jugement, pour exiger le comptage des 2 ans dans toutes les écoles dont les communes sont en ZRR.

✓ **Il mandate le SN** pour qu'il recense les besoins en postes dans chaque département et demande une audience au ministère pour exiger les postes nécessaires pour garantir notamment l'affectation de tous les collègues en « surnombre ».

5 - Les Frais de déplacement sont un droit, ils doivent être versés

La commission Statuts de la FNEC FP FO a décidé de publier un document complet rappelant les droits des personnels et de demander audience au ministère. Au cours de cette audience, nous revendiquerons par ailleurs le rétablissement des crédits pédagogiques dans tous les départements.

✓ **Le BN invite** les sections et syndicats départementaux à transmettre tous les dossiers au SN.

6 - Respect du droit à la quotité de 80% de temps partiel

Le BN invite les sections et syndicats départementaux à intervenir auprès des IA (CAPD, délégations) afin de faire respecter ce droit dans tous les départements et à transmettre les informations au SN.

✓ **Le SN interviendra** au ministère avec la FNEC FP FO le 11 mai (audience DGRH).

7 – Stages formation continue

Le BN constate que, de plus en plus en souvent, dans de nombreux départements et sur divers points de notre statut, l'administration oppose la simple raison budgétaire à la mise en œuvre de nos droits pour les annuler.

Ainsi, dans plusieurs départements, les IA annulent purement et simplement les stages de formation continue du troisième trimestre au mépris des droits statutaires des collègues.

✓ **Le BN invite** les sections et syndicats départementaux à mobiliser les collègues et à prendre toutes initiatives contre ces pratiques qui, découlant directement de la LOLF et de la RGPP, visent à dynamiter notre statut et l'ensemble des droits qui s'y rattachent.

8 - Base élèves : aucune sanction contre les directeurs

Le ministre multiplie les mesures à l'encontre des directeurs d'école qui ne renseignent pas Base Elèves.

Il prend appui pour cela sur l'arrêté du 4 décembre 2008 qui rend obligatoire l'utilisation de ce logiciel ainsi que sur le refus des autres organisations syndicales de répondre à la proposition du SNUDI FO d'intervention commune auprès du ministre pour le retrait de base-élèves.

✓ **Le BN mandate le SN** pour adresser un courrier au CNRBE pour :

- leur rappeler les démarches déjà engagées par le SN auprès du MEN demandant l'abandon de Base-élèves et la levée des sanctions,

- leur rappeler nos propositions répétées aux autres organisations syndicales pour intervenir ensemble sur ces deux revendications,

- leur joindre la nouvelle lettre qu'adresse le SNUDI au ministre pour demander l'abandon de Base-élèves et la levée des sanctions avec nos propres arguments.

Le BN mandate le SN pour prendre contact avec le responsable du CNRBE

9 - Dispositif Mosart

Le BN a pris connaissance de la réponse du Secrétaire Général du ministère au courrier du SNUDI lui demandant :

le retour à la déclaration individuelle sur formulaire papier adressé à chaque personnel,

l'abandon des dispositifs informatisés post-grèves organisés par plusieurs départements,

de dénoncer la relation hiérarchique de contrôle des enseignants de l'école que conférerait au directeur la signature du document.

Le BN constate que le courrier ne répond ni à la demande du retour à la déclaration individuelle, ni à notre demande d'annulation des retraits de salaire.

Le BN prend acte que le Secrétaire Général reconnaît que le formulaire du dispositif Mosart n'est pas obligatoire : « Dans ce cadre, les IEN chargés de circonscription peuvent utiliser le formulaire d'émargement proposé dans le module Mosart ». Pouvoir n'est pas devoir.

Tout en maintenant la signature du directeur au bas du document, le SG est contraint de reconnaître que la responsabilité du contrôle du service fait par les agents appartient à l'IEN.

Le SNUDI maintient que cette responsabilité et la responsabilité du contrôle implique la signature de l'IEN et non celle du directeur.

✓ **Le BN mandate le SN** pour faire valoir, à nouveau, ces demandes auprès de la DGRH le 11 mai.

✓ **Il invite les sections et syndicats départementaux** à bloquer la mise en oeuvre de ce dispositif.

10 – Commission EREA-SEGPA

Le BN convoque la commission EREA-SEGPA le jeudi 24 juin (Montreuil).

11 – AVS-EVS

Cette année encore, fin juin, des centaines de contractuels vont arriver au terme de leur contrat et se retrouver au chômage.

A situation sociale exceptionnelle, solution exceptionnelle !

Le BN invite les sections et syndicats départementaux à mobiliser ces personnels précaires pour exiger, si possible dans l'unité, la transformation de leur emploi en emploi statutaire stable de la fonction publique.

Au regard des vices de forme et de l'absence de formation professionnelle qualifiante et fort du jugement du tribunal des Prud'hommes de Libourne, le BN invite les sections et syndicats départementaux à se rapprocher dès à présent des conseillers prud'hommes des Unions Départementales pour d'éventuels recours en vue d'une requalification des contrats et, par voie de conséquence, le versement d'indemnités pour licenciement abusif sans cause réelle et sérieuse.

12 - Développement - Représentativité

Le BN rappelle la conclusion de la résolution du Conseil National :

« ... En conclusion, le CN estime que plus que jamais, dans une situation où seul le syndicalisme indépendant peut porter de manière conséquente les revendications des salariés, le développement de FORCE OUVRIERE est primordial.

C'est pourquoi, le CN enregistre positivement la progression de l'adhésion au SNUDI-FO pour 2008 et 2009, progression qui se confirme d'ores et déjà pour 2010.

Il appelle en conséquence les sections et syndicats départementaux à renforcer la campagne pour la syndicalisation au SNUDI-FO.

Il mandate le BN pour poursuivre le travail de renforcement des 92 sections et syndicats départementaux existants dans la perspective de présenter une liste dans chaque département aux élections de décembre 2011 pour assurer la présence de la FNEC-FP-FO dans tous les CTP. »

Les prochaines élections pour des Comités Techniques étant annoncées finalement pour juin 2011, le BN décide d'engager dès à présent la campagne dans tous les départements, en liaison avec la FNEC, pour garantir partout et à tous les niveaux la représentativité de Force Ouvrière.

Montreuil, le 7 mai 2010